



FORCE OUVRIERE

SYNDICAT NATIONAL
DES FINANCES PUBLIQUES

Section Corse du Sud

Ajaccio, le 13 septembre 2017

Collectivité Unique : Opération sabordage !

Compte-rendu du CTL du 6 septembre 2017

Le CTL s'est réuni mercredi 6 septembre avec pour ordre du jour :

- Mise en place de la collectivité unique
- Modification des horaires d'ouverture au public
- Rapport d'activité 2016
- Questions diverses

I : Mise en place de la Collectivité Unique

Un événement "historique" ... qui ne nécessite pas de moyens exceptionnels selon M.de MOLLIENS

M.COUCKE, responsable du pôle GP, a rappelé le cadre législatif de la création de la Collectivité Unique et précisé qu'un projet de décret d'application relatif aux conséquences comptables et financières était en instance de signature. Il a ensuite développé les aspects techniques de la mise en place de la future Paierie de la collectivité de Corse

Les volets emplois et immobiliers ont été présentés par M.SORBA, responsable du pôle PPR.

S'agissant des aspects techniques, la direction a elle-même reconnu que le calendrier des opérations est extrêmement serré et que de nombreuses difficultés subsistent (problématique de la nomenclature, problématique budgétaire, exécution budgétaire dès le début de l'année 2018, transferts informatiques et adaptation des applicatifs au nouveau périmètre, ressources perçues par la Collectivité de Corse, continuité des arrêtés de subvention, problématique du rattachement des régions, etc.).

Autant de points sur lesquels il faudra travailler d'arrache-pied et auxquels s'ajouteront d'autres difficultés et non des moindres, dont celles de l'inventaire patrimonial des collectivités fusionnées, des fichiers paye des agents, des bénéficiaires de l'aide sociale, avec un objectif : éviter toute rupture de paiement au 1er janvier 2018 ! D'autant que le passage de 2017 à 2018 se fera comptablement sans journée complémentaire... Les collectivités actuelles pourront mandater jusqu'au 15 décembre 2017(!) avec les conséquences que cela implique pour les services des 3 paieries actuelles, lesquels devront s'attacher à passer toutes les opérations pendantes entre Noël et le jour de l'An !

M.COUCKE a souligné qu'un "dialogue continu" s'était instauré avec la Centrale (comme par hasard après que FO ait mis les pieds dans le plat lors du GT national du 19 juin 2017).

Des réunions de travail entre nos services (SPL, Paieries...) et les services des collectivités ont lieu régulièrement dans le cadre de la mise en œuvre de cette opération qualifiée d' "**historique**" par le

responsable du pôle GP. Historique est en effet le qualificatif qui convient puisque la suppression simultanée de 2 départements, d'une collectivité territoriale et leur agrégation au sein d'une nouvelle collectivité Unique est une première sur le territoire national.

Les élus FO ont fait part d'une inquiétude certaine au regard des moyens qui seront déployés pour assurer le bon déroulement de ces opérations préparatoires à la mise en place de la future Paierie au 1er janvier 2018. En résumé, il n'y aura pas de personnels supplémentaires affectés sur ces tâches, même provisoirement...

S'agissant du volet immobilier, celui-ci étant étroitement lié au volet emplois et au nombre d'agents devant occuper les futurs locaux, il n'était pas question pour FO de l'évoquer avant même d'avoir déterminé le calibrage définitif du poste.

S'agissant du volet emploi, en effet, la direction locale est restée dans la lignée des propositions qu'elle avait faites lors de la tenue du Groupe de Travail du 19 juin 2011, à savoir l'implantation en tout et pour tout de **15 emplois budgétaires** dans la future Paierie auprès de la Collectivité de Corse. Les élus FO n'ont pas manqué de rappeler au DRFIP qu'il avait lui-même évalué les besoins en emplois **entre 20 et 25** lors du CTL du 13 juin 2011 !

Que s'est-il passé depuis ? Pourquoi ce revirement incroyable sur le calibrage du poste ? M.de MOLLIENS a été bien incapable de donner une explication crédible. Il s'est contenté de se lamenter sur son sort ajoutant que c'est "par loyauté" qu'il ne demanderait rien au Directeur Général parce qu'il était convaincu qu'il n'obtiendrait rien...

Cette attitude totalement irresponsable a été vivement rejetée par les représentants du personnel Force Ouvrière, rejoints par les autres élus syndicaux.

La délégation FO a, pour sa part, clairement chiffré les besoins en termes d'emplois (cf. tableau ci-après). Cette démonstration n'a à aucun moment été contestée par le DRFIP, M. de Molliens. Cependant, et de manière incompréhensible, il a persisté à dire qu'il ne se fera pas l'écho auprès de la Direction générale du caractère impérieux de la création des emplois nécessaires au fonctionnement normal de cette future structure !

	Effectifs théoriques (emplois implantés)	Effectifs réels (en adéquation avec la charge de travail constatée)	Projet cible de la Direction locale 2A en dotation en personnels de la Paierie de la Collectivité de Corse	
Paierie régionale	8	10	8	Déficit en emplois :7
Paierie de Corse du Sud	6	9 + 1 agent mis à disposition par l'OPHLM	3	
Transfert de charge depuis la Paierie de Haute Corse	4	5	4	
		Charge de travail avant dévolution de l'OPH à la Trésorerie du Grand Ajaccio : 25 (3 agents accompagneront la mission)		
		Charge de travail finale à la Paierie de la Collectivité de Corse : $25-3 = \mathbf{22}$ (Besoin)	15 emplois	

Par rapport au besoin constaté, le projet cible de la Direction locale 2A dote la Paierie de la Collectivité de Corse avec un déficit en personnels de près de 30% !

En l'état, le projet de M.de Molliens s'apparente à un déni de réalité voire à une manœuvre de sabotage .

Dans de telles conditions, la qualité voire la réalité des prestations assurées ne pourra plus être garantie.

D'une part, les conditions de travail des agents s'en trouveront dégradées au-delà du supportable et, d'autre part, l'économie locale en pâtira rapidement en raison, entre autres, de l'allongement des délais de paiement et de versement des subventions.

Ce projet insensé s'avèrera délétère pour l'action économique et sociale dans l'île avec toutes les conséquences que cette paralysie promet d'entraîner. Les conséquences, aussi bien sur les services ordonnateurs que sur les conditions de travail des personnels dgfip, promettent des difficultés majeures impossibles à dépasser sans les moyens nécessaires.

Face à cette attitude incompréhensible du DRFIP, l'ensemble des élus **a voté CONTRE ce projet** de création d'une paierie au rabais.

La création de la Collectivité Unique constitue un événement institutionnel majeur ("historique") pour la Corse et nécessitera une mobilisation de l'Etat et notamment des services de la DGFIP. On constate cependant que le DRFIP, par son approche de cette question, n'a pas pris la mesure des enjeux pour ses services, pas plus qu'il ne semble réaliser qu'une défaillance de notre administration pourrait être interprétée comme un jugement de valeur.

Face à l'inertie du Directeur, à son refus de défendre ses services et ses agents, Force Ouvrière continuera de revendiquer la création des emplois nécessaires et mettra tout en œuvre pour obtenir satisfaction.

II : Modification des horaires d'ouverture au public

L'administration a proposé les horaires d'ouvertures suivantes :

- DRFIP : De **8h30 à 12h et de 13h30 à 15h30**
- SIP-E de Porto-Vecchio, SIP-E de Sartène et Trésorerie de Levie : de **8h30 à 11h45**

Ces horaires correspondent à ceux appliqués cet été. Les représentants du personnel FO ont voté POUR ces modifications dès lors qu'elles répondent à la demande des agents, tout en soulignant que cette demande résulte de l'absence de moyens en personnel nécessaires pour assurer un accueil "normal". Le syndicat a déploré cette nouvelle régression de l'offre de service rendu au public.

III : Rapport d'activité 2016

Ce rapport qui doit être présenté chaque année aux membres du CTL a pour mérite de dresser le constat de l'activité des services de la DRFIP. Il permet de relever sans surprise que cette activité est largement tributaire des moyens alloués au département, moyens en constante diminution d'année en année.

Les élus n'ont pas souhaité prendre part au vote sur ce document, lequel s'apparente d'avantage à un recueil de données et d'indicateurs expurgé de sa partie RH.

Ce rapport est consultable sur Ulysse.

IV : Questions diverses

- **Transfert du recouvrement de la taxe d'aménagement (TAM) sur le continent**

Depuis plusieurs mois, l'inquiétude s'installe concernant l'avenir du service RNF - "Recettes Non Fiscales" puisqu'il est question du transfert du recouvrement des TAM (Taxe d'aménagement) de Corse dans le département du Var.

Le syndicat, sitôt informé de "la rumeur", avait profité de l'audience auprès de la déléguée inter-régionale du DG le 29 mai 2017 pour lui faire part de son opposition à ce projet (cf [compte-rendu sur le site départemental FO-DGFIP 2A](#)), opposition réitérée auprès de la direction locale lors du CTL du 13 juin suivant.

A l'occasion du présent CTL, les élus FO ont souhaité faire le point sur cette question. Ils ont rappelé l'importance du maintien de cette mission dans le département en raison notamment de la nécessité d'assurer un relationnel de proximité avec les collectivités locales, bénéficiaires *in fine* de cette taxe. Ils ne comprendraient pas que la dérogation qui a été accordée à la Réunion, à la Guadeloupe, à la Martinique et à la Guyane soit arbitrairement refusée à la Corse.

M. de Molliens a confirmé qu'il avait fait part auprès de la déléguée inter-régionale de sa volonté de voir maintenu dans le département le recouvrement de cette taxe. Il a également proposé, dans l'éventualité du transfert des TAM de Corse sur le continent, que les activités restantes au service RNF de Haute-Corse soient transférées à celui en DRFiP 2A afin d'assurer la viabilité de celui-ci.

NDLR : Le DRFiP ainsi que la déléguée inter-régionale n'ont pas dû se montrer très persuasifs auprès de la Direction Centrale : Au lendemain de ce CTL, au cours d'un groupe de travail national dédié à ce sujet, l'administration a clairement annoncé le transfert du recouvrement des TAM de Corse dans le Var ...

Pour le syndicat FO, le combat n'est pas fini ...

- **Projets de réinstallation (Levie, Sartène, Evisa, DRFiP ...)** FORCE OUVRIERE a interpellé la direction locale concernant les projets d'installation suivants dans le département :

- **LEVIE** : L'administration a affirmé que la réinstallation de la trésorerie de LEVIE est programmée dans l'ancienne gendarmerie dans un délai de 18 mois à 2 ans.

- **SARTENE** : Après avoir décliné une 1ère offre de réinstallation formulée par la municipalité sartenaise, la direction locale n'exclut pas, à terme, une installation à Propriano (pas de projet pour l'instant).

- **EVISA / VICO** : Le choix de l'architecte pour le futur poste fusionné "VICO / EVISA" à SAGONE n'est toujours pas arrêté par la municipalité de VICO ! Dès lors, ça cogite à la direction locale qui n'a pas peur du ridicule : Bientôt 2 ans après la suppression officielle de la Trésorerie d'EVISA (située à PIANA), mais son maintien provisoire en tant qu'antenne de la Trésorerie de VICO, M.de Molliens a très sérieusement osé proposer l'installation de la Trésorerie de VICO ... à PIANA !!! Les élus FO-DGFIP 2A ont bien entendu tenté de dissuader la direction locale de ridiculiser ainsi notre administration ! La direction a précisé que dans tous les cas cela ne se fera pas sans l'accord des agents.

- **DRFiP** : Face à de nouvelles rumeurs de déplacements de service, travaux etc, M. SORBA a affirmé : "rien ne bouge" ! Le syndicat a toutefois demandé l'inscription au prochain CTL d'un point sur la surveillance de nos locaux après la mutation d'un gardien veilleur de nuit au service BIL .

- **Emplois spécifiques** :

Comme l'avaient demandé les élus FO lors des CAP locales au printemps, la direction locale a inscrit les postes de VICO et de LEVIE au mouvement des emplois spécifiques, en précisant qu'elle y fondait peu d'espoir du fait que ces postes ne respectaient pas un des critères d'éligibilité : celui de présenter des emplois vacants depuis au-moins 2 ans ... Les élus FO ont une nouvelle fois signalé la situation particulièrement critique de ces deux Trésoreries. Ils ont demandé que les lauréats du concours d'Agents administratifs ayant passé le concours en Corse et appelés pour suivre leur formation initiale du 2 octobre au 9 novembre 2017 soient prioritairement affectés en CORSE.

Les élus FO-DGFiP 2A au CTL

Jean-Claude VESPERINI

Alain BOZZI

Matthieu CAILLAUD

Jean-François PIERANDREI

Jean-Michel MARIE

Jacqueline MAGESCAS

expert FO :

Erwin ZYS-LAUNAY